

Commission Aménagement et développement des territoires, environnement
Rapporteur : Mme Marie-Pierre SINOU

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Révision de la politique territoriale régionale Approbation des contrats de partenariat Europe/Région/Pays révisés »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a adopté, il y a un an, le cadre de la révision de la politique territoriale. Ce dernier affirmait la continuité des principes socles de la politique territoriale et des contrats de partenariat. Le vote du budget 2017 est venu concrétiser ces engagements en proposant une dotation nouvelle de 107 M€ pour la période 2017-2020. Avec les reliquats non mobilisés par les territoires au 31 décembre 2016 et demeurant garantis, c'est une dotation régionale totale de 138 M€ qui leur est dédiée entre 2017 et 2020.

L'année 2017 a été rythmée par la préparation de la révision des contrats dans le cadre d'une concertation locale sur la base des nouveaux découpages territoriaux. Un dialogue s'est ensuite engagé avec la Région dans un climat constructif pour la négociation des contrats révisés en tenant compte des besoins locaux, mais également du nouveau contexte réglementaire et budgétaire de la Région.

19 contrats révisés ont à ce jour été finalisés et sont présentés à cette session. Ceux des Pays de Lorient et de Cornouaille sont toujours en cours d'élaboration pour tenir compte de la volonté de Quimperlé Communauté de rejoindre le Pays de Lorient dès 2018, ainsi que le contrat de partenariat Etat-Région-Association des îles du Ponant. Ces trois contrats révisés seront présentés lors de la prochaine session.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER apprécie que l'ensemble des contrats de partenariat révisés soit présenté et voté en session plénière et qu'il puisse ainsi exprimer un avis.

Il salue également la forte mobilisation des Conseils de développement dans le cadre de la révision, mais relève que leur association a été très variable selon les Pays. En effet, dans certains territoires ils n'ont pu émettre ni un avis ni une contribution, en raison d'une sollicitation trop tardive pour le faire dans de bonnes conditions d'échanges entre les membres.

De manière générale, le CESER regrette les délais très courts impartis ne lui permettant pas d'étudier en profondeur les contrats révisés, et notamment les fiches actions dont l'évolution a parfois été significative comme le précise le bordereau.

Il réitère son regret déjà exprimé dans les avis de mars et juin 2015 de l'absence d'un document plus analytique sur les contrats (synthèse des axes retenus, des fiches actions mises en place et des montants affectés aux différents axes). Dans le même ordre d'idées, il aurait souhaité que soient cités dans le bordereau les 15 « projets emblématiques et structurants » identifiés dans les contrats par 6 Pays.

Le CESER regrette également que la présentation de ces contrats ne soit pas accompagnée d'un bilan des financements consommés pour la période 2014-2017 et de documents qui compileraient par Pays les projets financés par tous les dispositifs. Cela faciliterait grandement la lisibilité de l'action territoriale de la Région. Sur la base d'informations transmises au CESER par le réseau des Conseils de développement bretons, il apparaît une inégale consommation des crédits en fonction des priorités et des fiches actions alors même que celles-ci correspondent à des enjeux forts de développement dans les territoires. Cette situation témoigne sans doute pour une part d'une difficulté des territoires à animer une démarche de projet de territoire, la logique de guichet étant encore bien ancrée.

De manière générale, le CESER observe que si la définition des axes et priorités est restée stable dans les contrats révisés, garantissant ainsi l'accès aux fonds européens territorialisés, les enveloppes financières attribuées à chaque axe ont, dans certains cas, fortement évolué, sans que soient explicitées les raisons de ces choix (modifications de stratégie ou constat d'une faible programmation des crédits affectés ?).

Dans le cadre de la révision des contrats et à l'échelle du territoire de projet que constitue le Pays, le CESER note avec satisfaction la mobilisation croissante des territoires sur les enjeux liés aux centralités, objet de son étude « *Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités !* » d'octobre 2017. Il souligne notamment la volonté de mettre en œuvre une démarche d'accompagnement plus globale et intégrée, ainsi que le souhait d'inscrire le contrat en cohérence avec l'appel à candidatures sur les centres-villes et centres-bourgs de Bretagne.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur l'absence de référence à la grille de développement durable (méthodologie Padus et Eco-FAUR) permettant d'analyser chaque projet soutenu dans le cadre des contrats de partenariat 2014-2020.

S'agissant de l'axe « services collectifs », il pose la question de l'articulation avec les Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) adoptés par les Départements et présentés lors de la dernière Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), dont le bordereau ne fait aucune mention.

Suite à la signature de ces contrats révisés, le CESER souligne la nécessité qu'une communication soit mise en place au niveau des territoires sur la globalité du dispositif : critères d'éligibilité, perspectives ouvertes pour accéder aux fonds européens, articulation avec le conventionnement Conseil régional/EPCI dans le cadre du développement économique, articulation avec le conventionnement DLAL FEAMP (Développement local mené par les acteurs locaux / Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche), etc. Une animation thématique pourrait être ainsi mise en place dans les territoires avec les éventuels porteurs de projets autour des priorités et fiches action retenues dans les contrats révisés, pour faire émerger ou accompagner des projets permettant de répondre à ces priorités stratégiques.

Le CESER réaffirme par conséquent la nécessité d'une ingénierie territoriale au service de tous les porteurs de projet, privés ou associatifs, et de la mise en place de garanties financières. Il rappelle les difficultés des porteurs de projet associatifs notamment, à faire émerger des projets dans les territoires. Sur la base de ces différents constats, et comme déjà exprimé dans son avis de juin 2017, le CESER regrette la décision du Conseil régional de plafonner le montant des crédits régionaux de fonctionnement à hauteur de 2,5% de l'enveloppe mobilisable entre 2017 et 2020.

Concernant les Comités uniques de programmation (CUP), le CESER rappelle qu'au regard des enjeux de démocratie locale, cette forme de mobilisation de la société civile est très intéressante dans le processus de décision. Toutefois, à ses yeux, il serait souhaitable que les CUP deviennent tous à terme des instances de dialogue débattant de la pertinence des projets au regard du projet de territoire.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution de la programmation des enveloppes financières dont il souhaite être informé régulièrement en ayant connaissance des projets programmés ;
- les effets du plafonnement des crédits régionaux dédiés au soutien aux projets de fonctionnement ;
- le fonctionnement des Comités uniques de programmation (CUP) en lien avec le réseau des Conseils de développement.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Révision de la politique territoriale régionale Approbation des contrats de partenariat Europe / Région / Pays révisés

Nombre de votants : 102

Ont voté pour l'avis du CESER : 102

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOUE (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité